

DES SOINS DE SANTÉ DÉCENTS, HANDICAP OU NON : LE CODDPSH PASSE DE LA MOBILISATION AUX EXIGENCES

Après l'action du 29 septembre, le Collectif demande des engagements concrets pour un réseau de santé et services sociaux réellement accessible et adapté.

Montréal, le 29 septembre 2026. Le Collectif d'organismes pour la défense des droits des personnes en situation de handicap (CODDPSH) conclut aujourd'hui sa mobilisation en réaffirmant une demande fondamentale : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir recevoir des soins de santé, des services sociaux et du soutien à domicile accessibles, adaptés et équitables, sans que leur handicap devienne un obstacle supplémentaire à l'obtention des services dont elles ont besoin.

Réunie sous le thème « Des soins de santé décents, handicap ou non. C'est simple non? Exigeons-le! », la mobilisation du 29 septembre a rassemblé plus d'une centaine de personnes, dont des personnes en situation de handicap moteur, visuel et intellectuel, ainsi que leurs familles et leurs alliés. Cette forte mobilisation visait à rendre visibles des réalités encore trop souvent ignorées. Le CODDPSH rappelle que l'accessibilité ne peut se limiter à l'entrée d'un bâtiment : elle doit se retrouver dans l'accueil, la communication, l'organisation des services, le soutien à domicile, les équipements, la continuité des soins et la capacité du réseau à s'adapter aux besoins des personnes.

À l'approche des élections provinciales, le Collectif interpelle les candidates et candidats afin que les enjeux vécus par les personnes en situation de handicap occupent une place réelle dans les engagements en santé et services sociaux. Pour le CODDPSH, les constats sont connus; il faut maintenant des mesures durables, financées et applicables.

Six revendications pour passer des constats à l'action

- **Soutien à domicile et continuité des services** : Bonifier l'allocation autonomie à domicile, en heures et en taux horaire, et instaurer un dossier unique et permanent qui suit la personne à travers les différents prestataires de services.
- **Personnel, horaires et rémunération** : Assurer un personnel stable et formé, des horaires flexibles et un nombre d'heures de soutien à domicile correspondant aux besoins réels des personnes.
- **Formation du personnel** : Rendre obligatoire la formation du personnel médical et hospitalier sur l'accueil et la communication avec les patientes et patients en situation de handicap.
- **Gestion des services** : Faire en sorte que le réseau assume le recrutement et la gestion administrative des services, au lieu de faire porter cette charge aux personnes en situation de handicap et à leur famille.
- **Parents en situation de handicap** : Offrir un soutien adapté dès la grossesse, former adéquatement le personnel professionnel et financer des services d'aide aux parents, notamment par l'élargissement des services d'aide à domicile.
- **Soins gynécologiques, obstétricaux et dépistage** : Financer adéquatement les établissements afin que les soins gynécologiques et obstétricaux ainsi que les programmes de dépistage des cancers concernés soient pleinement accessibles aux personnes ayant un utérus en situation de handicap.

L'accessibilité doit devenir une pratique, pas une exception

Le CODDPSH souligne que plusieurs obstacles se renforcent les uns les autres : démarches répétitives, instabilité du personnel, horaires rigides, manque de formation, infrastructures inadaptées et responsabilités administratives transférées aux personnes et à leurs proches. Ces obstacles compromettent l'autonomie et l'accès équitable aux services. Le Collectif demande donc une réponse cohérente qui agisse à la fois sur le financement, l'organisation des services et les pratiques du réseau.

« Aujourd'hui, nous avons rendu visibles des réalités que le système ne peut plus traiter comme marginales. Nous demandons que l'accessibilité et l'adaptation des soins et des services deviennent la norme. Les personnes en situation de handicap ne devraient pas avoir à se battre, service après service, pour faire reconnaître des besoins déjà connus. »

Un Collectif mobilisé pour des changements durables

Fondé en 2020, le CODDPSH rassemble 16 organismes qui œuvrent, dans une perspective intersectionnelle et selon une approche égalitaire, pour l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap au sein de la société québécoise. Ses prises de parole et ses actions sont faites par, pour et avec les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes qui les accompagnent. Le Collectif mobilise, analyse les besoins et offre son expertise aux instances institutionnelles et gouvernementales dans un esprit de collaboration.

Organismes membres du CODDPSH

- Action femmes et handicap (AFH)
- Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPH)
- Association pour la promotion des droits des personnes handicapées (APDPH)
- Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS)
- Association québécoise pour les personnes de petite taille (AQPPT)
- Autisme Montréal
- Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI)
- Corporation L'Espoir
- Ex aequo
- Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH)
- Moelle épinière et motricité Québec (MEMO-QC)
- Parents pour la déficience intellectuelle (PARDI)
- Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA)
- Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)
- Sans oublier le sourire (SOS)
- Solidarité de parents de personnes handicapées (SPPH)

Renseignements médias

Célia Missigbeto, coordonnatrice du CODDPSH

Courriel : coordination.coddpsht@gmail.com

Téléphone : 514 341-7272, poste 219